



**Comité National d'Évaluation  
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel**

Bulletin N° 19 - janvier 1995  
131, rue du Bac 75007 Paris  
Standard : (1) 49 55 05 51 - Télécopie : (1) 49 55 06 26

## **INDICATEURS POUR L'ÉVALUATION**

Dès 1987-1988, le Comité National d'Évaluation avait créé un groupe de travail avec la Conférence des Présidents d'Université, afin d'élaborer les critères et indicateurs utilisés pour l'évaluation d'un établissement d'enseignement supérieur. Le CNE a repris cette démarche en 1994, enrichissant sa réflexion des apports de l'Association des Secrétaires généraux des universités et de celle des Agents comptables des universités.

Dans un contexte de coopération mais aussi de compétition internationales, les présidents d'universités conviennent que **l'évaluation est un instrument essentiel de l'autonomie des universités et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur**.

Lors d'un séminaire commun CNE/CPU, qui s'est tenu le 21 octobre 1994, les nouvelles approches du CNE, telles que présentées dans le dernier Rapport au Président de la République (juin 1994), ont été largement commentées et approuvées :

- le retour dans les établissements évalués une première fois renforce la nécessité d'une démarche d'évaluation interne menée par l'établissement en préalable de l'évaluation externe du Comité ;
- la poursuite des évaluations par discipline répond à une préoccupation forte de mesure de la qualité, qui repose nécessairement sur des données homogènes ;
- les problèmes généraux, d'ordre plus transversal, de l'enseignement supérieur appellent des analyses fondées sur des données objectives.

La méthodologie proposée par le CNE fait donc l'objet d'un large consensus et une liste d'indicateurs - en nombre plus limité que dans le précédent document adopté par le CNE et la CPU (cf. Bulletin du CNE n° 6,

mai 1988) - a été mise au point, après un large échange de vues sur leur mode d'élaboration et d'interprétation.

Cet ensemble de données fiables, homogènes, accessibles, s'inscrit dans un effort de transparence souhaité par les responsables des établissements au plan local et régional et partagé par l'administration centrale qui s'emploie, de son côté, à élaborer des instruments de mesure et de pilotage au niveau national. Il doit permettre :

- aux universités de tenir un tableau de bord utile pour leur propre gestion, mais aussi pour procéder à l'évaluation interne préalable à la définition du projet d'établissement, à l'élaboration des contrats et aux évaluations externes qu'elles sollicitent ;
- au Comité National d'Évaluation de mettre à disposition de ses experts des données élaborées et validées en commun, permettant, pour l'évaluation d'un établissement comme pour l'évaluation d'une discipline, de fonder sans ambiguïté l'appréciation qualitative et le «jugement par les pairs».

Les données ici rassemblées s'articulent étroitement avec le «guide de l'expertise» que le Comité a élaboré et testé depuis deux ans, et qui sera prochainement publié. Elles n'épuisent pas la totalité du questionnaire nécessaire à l'évaluation (notamment pour ce qui concerne l'administration et le gouvernement des universités). Elles constituent un outil de référence, base minimum d'une information objective utile à tous.

«Indicateur» est ici pris au sens littéral : «instrument de mesure servant à fournir des renseignements utiles à la conduite et au contrôle d'une situation, permettant d'évaluer des variations et d'établir des prévisions». Chaque indicateur retenu est accompagné d'une brève analyse de sa signification, partagée par l'université et le CNE.

## LES GRANDES RUBRIQUES D'INDICATEURS

### • LES ÉTUDIANTS

- nombre d'inscrits
- composition des effectifs

### • LES ENSEIGNEMENTS

- nombre de diplômes offerts
- nombre de diplômes délivrés
- résultats aux concours
- la formation continue

### • LES ENSEIGNANTS

- politique des emplois
- politique des personnels
- activités d'enseignement

### • LES PERSONNELS IATOS

- politique des emplois
- politique des personnels

### • LES BIBLIOTHÈQUES

### • LA RECHERCHE

- nombre et type d'équipes
- fonctionnement et résultats
- liaison formation/recherche

### • LES MOYENS

- les ressources financières
- le patrimoine
- les grands équipements

## LES ÉTUDIANTS

**DÉFINITION : L'étudiant est une personne physique, inscrite administrativement à une formation.**

Des sous-populations doivent être distinguées:

- les inscrits aux formations habilitées,
- les inscrits aux formations non habilitées (diplômes d'université),
- les inscrits en formation continue, tels que définis par le décret de 1985,
- les double-comptes:
  - inscrits en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles),
  - inscrits en IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres),
  - inscrits à plusieurs diplômes.

**L'évolution historique du nombre des étudiants inscrits à l'université** est une donnée importante : elle concerne les étudiants inscrits aux diplômes habilités et aux diplômes non habilités

- vue globalement,
- par grand secteur disciplinaire,
- selon sa répartition par cycle.

Si l'étudiant personne physique est la donnée essentielle, on utilisera, pour caractériser l'activité pédagogique, le dénombrement des **inscriptions pédagogiques** aux diplômes (un étudiant peut être inscrit à plusieurs diplômes). **L'origine géographique** des étudiants est une donnée que l'université doit saisir pour chacun des cycles et de façon particu-

lièrement précise pour les antennes. Cette information n'est pas un indicateur en soi, mais permet à l'établissement de connaître son bassin de recrutement :

- distinction français/étrangers,
- 1er cycle : origine selon chaque département de l'académie,
- 2e et 3e cycles : il serait souhaitable d'analyser les flux (import - export) de l'université (mesure de son attractivité).

La qualité de l'information doit être améliorée. L'on s'appuiera pour l'établir sur le lieu de résidence des parents.

**La répartition par sexe** des étudiants est demandée. **La représentation des boursiers** est analysée pour chacun des cycles. En 3ème cycle, l'université doit rassembler les données permettant de comptabiliser l'ensemble des bourses et aides, en précisant l'origine de leur financement (État, entreprises, etc.).

## LES ENSEIGNEMENTS

Il existe plusieurs questionnaires adaptés aux différentes structures de l'enseignement supérieur. Les données retenues ici concernent l'université.

**Les diplômes habilités, créés ou supprimés depuis 5 ans** font l'objet d'un tableau comparatif.

**Le nombre de diplômes obtenus** par les étudiants est saisi en évolution, à deux niveaux :

- le nombre global de diplômes habilités délivrés par niveau (bac + 2, bac + 3 à bac + 6). Leur croissance peut être comparée à celle du nombre des étudiants inscrits pendant la même période ;
- par diplôme, le nombre d'inscriptions pédagogiques, le nombre de présents à l'examen, le nombre de diplômes délivrés.

Il serait important de préciser :

- la durée d'obtention des diplômes,
- le nombre d'heures d'enseignement reçues par l'étudiant dans le cadre d'un diplôme.

Concernant les **diplômes d'université**, la même information est demandée.

On y ajoutera le niveau d'entrée requis et le nombre global d'heures de formation dispensées ainsi que le coût de l'inscription.

On les comparera aux diplômes habilités de façon à cerner les redondances, ou au contraire l'originalité des formations créées par l'université.

**Les résultats des préparations aux concours** sont demandés en évolution sur 5 ans, avec les mêmes précisions que pour les diplômes :

- pour les concours de recrutement des enseignants ; seront distingués les candidats relevant des IUFM de ceux, éventuellement, présentés hors IUFM ;
- pour les concours de la fonction publique nationale ou territoriale.

**Le suivi du premier cycle** est un point particulièrement important.

A défaut de disposer d'une matrice de cursus ou de savoir mesurer la durée d'obtention des diplômes, l'université doit pouvoir donner au minimum, sur une série d'années :

- le nombre de premières inscriptions en première année de premier cycle,
- le nombre total d'inscrits en premier cycle,
- le nombre de DEUG délivrés.

**Pour la formation continue, la nature des activités, le volume financier, le nombre de stagiaires en formation, le nombre d'heures-stagiaires**, sont demandés en évolution sur 5 ans.

Il faut préciser :

- l'origine du financement entre fonds publics et fonds privés,
- le nombre et la nature des diplômes délivrés en formation continue,
- les intervenants de l'établissement et les intervenants extérieurs.

## LES ENSEIGNANTS

**La politique des emplois** dans l'établissement est analysée à partir de la variation des emplois par disci-

pline et par corps pendant la période considérée.

L'évolution du nombre des emplois (et non des personnes) est saisie :

- par grade et discipline,
- par composante de l'établissement,
- au sein d'une composante ou d'une discipline, par section CNU.

**La politique des personnels** est illustrée par plusieurs éléments :

- la pyramide des âges des enseignants par discipline est un instrument de gestion prévisionnelle indispensable pour un établissement,
- il est important de préciser si le recrutement est extérieur ou endogène,
- la part accordée à la jouvence par l'établissement (recours aux moniteurs, dont AMN, et aux ATER) doit être mesurée et explicitée,
- la répartition de la distribution des primes aux enseignants est également demandée.

L'activité **d'enseignement** est difficile à décrire quantitativement. Dans certains cas, pour une analyse plus fine :

- on peut demander, dans une discipline donnée ou dans une composante, ou dans un cursus, la distribution des services statutaires faits, selon les grades et dans les différents cycles ;
- on peut analyser pour chaque enseignant le nombre d'heures d'enseignement dispensées par cycle ou diplôme, annuellement, sur service statutaire et/ou en heures complémentaires ;
- on peut analyser également, pour un diplôme donné, le nombre d'heures assurées par des enseignants statutaires, des enseignants du second degré, des intervenants extérieurs (professionnels non enseignants), des vacataires.

**Le taux d'encadrement** (nombre d'étudiants rapporté au nombre d'emplois d'enseignants) a d'autant moins de signification qu'il porte sur un nombre large de disciplines : il n'a un sens que par secteur disciplinaire, sur une longue évolution, ou comparativement dans une discipline donnée, à la condition que les termes de la comparaison soient homogènes et validés.

## LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE

**La politique des emplois** (et non des personnes) dont dispose l'établissement est analysée à partir de :

- leur répartition par catégorie (A, B, C) et statut (AASU, ITARF) ;
- leur répartition en fonction de leur support budgétaire : emplois d'État, en distinguant les emplois affectés à l'université (AASU et ITARF) des emplois des grands organismes (CNRS, INSERM ...),
  - emplois gagés,
  - emplois sur ressources propres,
  - autres emplois (CES, objecteurs de conscience, etc.).

Le poids relatif de chacune de ces catégories doit être analysé :

- leur répartition par grande fonction : enseignement, recherche, administration, bibliothèque, services communs ;
- leur répartition entre les composantes et services de l'établissement, ce qui donne une indication sur l'organisation de l'établissement.

Les entrées et les départs doivent être présentés en évolution.

**La politique des personnels** est illustrée par différentes données :

- l'évolution des crédits consacrés à la formation des personnels est à préciser, en distinguant les sources de financement et les types d'actions menées ;
- la pyramide des âges des agents est un outil indispensable pour l'université ;
- les résultats de la mobilité interne et externe doivent être observés, ainsi que les modalités de gestion des promotions.

Le rapport IATOS/enseignants et IATOS/étudiants peut être saisi globalement, ou par composante, ou par unité géographique.

## LES BIBLIOTHÈQUES

La grille d'analyse et les indicateurs sont ceux qu'utilise l'enquête annuelle de la sous-direction des bibliothèques.

## LA RECHERCHE

**Au niveau de l'établissement** sont recensées l'ensemble des équipes selon leur statut (unité propre et URA CNRS, équipe universitaire reconnue nationalement, équipe associée à d'autres grands organismes de recherche, équipe soutenue par le conseil scientifique, autre équipe). Cette information, fournie pour les cinq dernières années, permet de cerner les évolutions.

**Pour chaque laboratoire ou équipe**, quel qu'en soit le statut, sont analysés sur 5 ans :

- les personnels : enseignants-chercheurs, chercheurs, IATOS, ITA, dont étrangers,
- les dotations du laboratoire (MESR, INSERM, CNRS, autre),
- la dotation de l'université (Bonus Qualité Recherche),
- les ressources contractuelles,
- le nombre d'inscrits en thèse,
- le nombre de thèses soutenues annuellement depuis 5 ans et le nombre d'HDR (habilitations à diriger des recherches),
- le nombre de congrès nationaux et internationaux organisés,

- le nombre de publications,
- les récompenses scientifiques,
- les séjours significatifs à l'étranger et l'accueil d'étrangers,
- le nombre et la nature des bourses.

Il relève du **Comité National d'Évaluation** non pas d'évaluer la recherche, mais d'**apprécier qualitativement la politique de recherche** et l'articulation formation-recherche (DEA-écoles doctorales), avec l'évolution des DEA (intitulé, date de création, de suppression, de renouvellement, nombre d'inscrits, nombre de diplômés).

## LES MOYENS DONT DISPOSE L'UNIVERSITÉ

### Les ressources financières

L'analyse de la structure des recettes et dépenses est faite à partir des comptes financiers en distinguant en évolution :

- pour les recettes
  - la part et l'origine des ressources propres,
  - l'apport des collectivités,
- pour les dépenses
  - les coûts de fonctionnement, entretien, maintenance des infrastructures,
  - les salaires sur budget propre, heures complémentaires, vacances, etc.

Pour analyser la **politique d'allocation des moyens** financiers par l'université (préparation du budget), il est prévu de recommander l'utilisation de l'analyse de NABUCO. Préciser l'utilisation que fait l'établissement de ses ressources propres.

L'interrogation sur le **patrimoine** porte sur :

- les m<sup>2</sup> utiles - surfaces construites, non construites par affectation (enseignement, recherche, services) globalement et pour chacun des sites,
- les opérations immobilières réalisées/prévues depuis cinq ans,
- la carte d'implantation des principaux sites universitaires, incluant les restaurants, les moyens de transport.

Le ratio m<sup>2</sup>/étudiant n'a que peu de signification globale, sinon en évolution sur une période assez longue, ou dans un secteur disciplinaire donné.

Les grands **équipements** scientifiques remarquables doivent être présentés, ainsi que leur mode de financement (investissement et fonctionnement).